

Sommaire

- 3 Une lacune à combler
- 4 Une prise en charge optimale au meilleur prix
- 6 Votre nouvelle carte d'assuré/e
- 8 Stimuler ses défenses immunitaires
- 10 Visana de nouveau au top niveau!
- 11 Dernière chance: oreiller elsa à prix spécial
- 12 Tout de bon pour l'hiver!
- 14 Un bon feeling pour l'Oberland bernois
- 16 Payer moins grâce aux réductions de primes
- 19 Avez-vous droit aux prestations complémentaires?
- 20 Informations diverses
- 22 Entretien avec Thomas Zeltner
- 24 Concours

Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Lors de la session parlementaire d'automne, le Conseil national a pris des mesures urgentes pour juguler un peu, l'année prochaine, la fâcheuse augmentation des primes à laquelle nous devons faire face. Toutefois, il est à déplorer que ces mesures, que le Conseil des Etats doit encore accepter, arrivent trop tard et ne soient pas suffisamment convaincantes.

Le rôle des politiques est de prendre des mesures efficaces pour endiguer l'augmentation des coûts de la santé. Les années à venir, ceux-ci augmenteront essentiellement pour deux raisons: nous voulons toutes et tous vieillir en bonne santé et profiter des avancées médicales et pharmaceutiques.

Devons-nous donc accepter que les coûts de la santé continuent à grimper de la sorte dans le futur? Des propositions de réformes réalistes et rapidement réalisables ont été faites, et ce par Visana également. Or, les politiques ont, jusqu'à aujourd'hui, manqué de nombreuses occasions d'amorcer des changements efficaces. Politique de camouflage et recours au droit d'urgence ont eu le dessus. Deux exceptions sont toutefois à noter: la réforme du financement des hôpitaux et les modifications concernant la compensation des risques.

Si nous voulons pouvoir continuer à payer les services médicaux, les médecins, les hôpitaux et les personnes assurées vont devoir se défaire de certaines habitudes. Par exemple, la motivation des médecins devra être redirigée: actuellement, plus le traitement est conséquent, plus le médecin gagne de l'argent, que l'état de santé de la patiente ou du patient s'améliore ou pas. La réforme du financement des hôpitaux, qui entrera en vigueur en 2012, changera notre paysage hospitalier. Les personnes assurées, quant à elles, ne pourront plus consulter en même temps plusieurs médecins n'étant pas en contact les uns avec les autres.

Si nous ne parvenons pas à lancer les réformes nécessaires, nous devrons, chaque automne, faire face à des augmentations de primes.

Albrecht Rychen
Président du conseil
d'administration

Peter Fischer
Président de la direction



Impressum: VisanaFORUM est une publication de Visana. Il paraît quatre fois par année. Rédaction: Urs Schmid, Stephan Fischer, David Roten, Peter Rüegg. Adresse: VisanaFORUM, Weltpoststrasse 19, 3000 Berne 15. Fax: 031 357 99 32. E-mail: forum@visana.ch. Mise en page: Natalie Fomasi, Volketswil. Concept graphique et photos: Meinrad Fischer, Atelier für Gestaltung, Zurich. Impression: Weber Benteli AG, Brügg. Internet: www.visana.ch

Changements d'adresse: si l'adresse est incorrecte ou si vous recevez trop d'exemplaires de VisanaFORUM, veuillez en informer votre agence Visana (vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone sur votre police).

Une lacune à combler

Protection sous forme de capital en cas de maladie. Les prestations de l'AVS, de l'AI et de la LPP sont généralement insuffisantes en cas d'invalidité ou de décès pour les enfants et les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. L'assurance sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité dus à la maladie (KTI) permet de combler cette lacune.

Souffrir d'une maladie grave ou d'une invalidité peut bouleverser la vie. En plus des conséquences physiques et psychiques, les personnes touchées doivent souvent également faire face à des charges financières importantes.

Manque de protection pour les enfants et les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative

Les enfants, les jeunes, les étudiants, les femmes au foyer ainsi que les autres personnes n'exerçant pas d'activité lucrative ne bénéficient que d'une protection minimale auprès de l'AVS, de l'AI ou de la LPP en cas de décès ou d'invalidité. Avec KTI, le nouveau produit de Visana, elles peuvent s'assurer à partir de 2010. Différentes sommes de capital peuvent être choisies. Toutefois, ce choix est clairement lié au risque d'invalidité, en particulier pour les enfants et les jeunes.

KTI offre de nombreux avantages

KTI offre de nombreux avantages aux personnes assurées. Les personnes employées et celles exerçant une activité indépendante peuvent elles aussi élargir leur protection d'assurance avec KTI:

- prestation de capital de base en cas d'invalidité ou de décès suite à une maladie;
- protection de toute la famille;
- somme d'assurance au choix, adaptée au besoin;
- les lacunes de la prévoyance professionnelle sont comblées;
- pas de nécessité de justifier le besoin en cas de sinistre;
- possibilité d'assurer les obligations financières (p. ex. hypothèques, reconversions professionnelles, etc.);
- les prestations sont allouées indépendamment des autres assurances;



- prestations maximales avec des primes avantageuses;
- valable dans le monde entier.

KTI est purement une assurance-risque qui ne poursuit pas d'objectif d'économies. Visana est ainsi en mesure de proposer une couverture à des conditions très avantageuses. Vous obtiendrez plus d'informations concernant KTI auprès de votre agence ou sous www.visana.ch.

Devica Larizza
Gestionnaire des produits Clientèle privée

La cause est plus souvent une maladie qu'un accident

Selon les statistiques, une invalidité survient sept fois plus souvent suite à une maladie que suite à un accident. Les décès sont également causés quatre fois plus souvent par une maladie que par un accident.